



ASSOCIATION DEPARTEMENTALE ARIEGEOISE DE L'O.C.C.E.

Association loi 1901
Siège social : 18 bis Allées de Vilotte
09000 FOIX

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 août 2018

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**



ASSOCIATION DEPARTEMENTALE ARIEGEOISE DE L'O.C.C.E.

Association loi 1901
Siège social : 18 bis Allées de Vilotte
09000 FOIX

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 août 2018

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

A l'assemblée générale,

Impossibilité de certifier

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, il nous appartient d'effectuer l'audit des comptes annuels de l'Association Départementale Ariègeoise de l'O.C.C.E. relatifs à l'exercice clos le 31 août 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous sommes dans l'impossibilité de certifier que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice. En effet, en raison de l'importance des points décrits dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier », nous n'avons pas été en mesure de collecter les éléments suffisants et appropriés pour fonder une opinion d'audit sur ces comptes.

Fondement de l'impossibilité de certifier

Conformément à ses statuts, votre association « a pour objet de permettre et de favoriser à tous les degrés, dans les écoles et les établissements laïques d'enseignement et d'éducation du département la création de coopératives scolaires et de foyers coopératifs ». Les « *coopératives scolaires* » et les « *foyers coopératifs affiliés* » sont des regroupements de membres actifs qui n'ont pas d'autonomie juridique. Ils tiennent obligatoirement une comptabilité qui forme un chapitre spécial de la comptabilité d'ensemble de l'association. Ces mêmes statuts imposent la présentation de comptes annuels du « *siège départemental* » de l'association et de comptes annuels agrégés intégrant l'ensemble des « *coopératives scolaires* », les « *foyers coopératifs affiliés* » et le « *siège départemental* ».

Au cours de notre audit, nous avons fait les constatations suivantes : en l'absence de moyens suffisants, notamment en personnels salariés ou bénévoles et plus généralement financiers, le nombre de contrôles sur pièces de comptes rendus financiers réalisés par votre siège départemental n'est pas assez significatif au regard du nombre total de coopératives et foyers coopératifs affiliés.

En raison des faits exposés ci-dessus et bien qu'aucune anomalie n'ait été relevée dans les comptes annuels du « *siège départemental* », nous sommes dans l'impossibilité de certifier les comptes annuels agrégés de l'association.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que nous ne formulons pas d'appréciation complémentaire aux points décrits dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier ».

Vérification du rapport financier et des autres documents adressés aux membres

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels appellent de notre part les mêmes constatations que celles formulées dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier ».

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'effectuer un audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et d'établir un rapport sur les comptes annuels.

Nous avons réalisé notre mission dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} septembre 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Fait à Boulogne, le 12 janvier 2019

audit france

Commissaire aux Comptes

Représenté par Christophe Rambeau

Commissaire aux Comptes



BILAN DE L'ASSOCIATION

OCCE DE L'ARIEGE

ACTIF	31.08.2018			31.08.2017	PASSIF	31.08.2018	31.08.2017
	Brut	Amort. & Dépréciat°	Net				
ACTIF IMMOBILISE					FONDS PROPRES		
Logiciels informatiques					Fonds associatif	98 104	103 473
Terrains					Report à nouveau	587 445	586 820
Constructions					Résultat de l'association	-13 326	-4 743
Installations et matériels d'activités	898	898		7	Subventions d'investissement		
Autres immobilisations corporelles	4 168	3 524	643	1 313	TOTAL FONDS PROPRES	672 224	685 550
Immobilisations en cours					PROVISIONS ET FONDS DEDIES		
Prêts OCCE					Provisions pour risques		
Autres immobilisations financières					Provisions pour charges	3 147	2 478
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	5 066	4 422	643	1 320	Fonds dédiés sur subventions	1 000	1 000
					TOTAL PROVISIONS	4 147	3 478
ACTIF CIRCULANT					DETTES		
Stocks					Emprunts OCCE		
Coopératives et usagers divers	449		449	5 151	Emprunts & dettes financières		
Comptes courants OCCE	1 967		1 967	4 102	Fournisseurs	6 004	6 056
Autres créances (dont erreurs débitrices)	2 462		2 462	2 232	Dettes fiscales et sociales	3 933	4 305
Trésorerie	679 404		679 404	687 119	Comptes courants OCCE		
Charges constatées d'avance	2 281		2 281	1 756	Autres dettes (dont erreurs créditrices)	899	192
TOTAL ACTIF CIRCULANT	686 563		686 563	700 360	Produits constatés d'avance		2 100
TOTAL GENERAL	691 629	4 422	687 207	701 680	TOTAL DETTES	10 836	12 653
					TOTAL GENERAL	687 207	701 680


COMPTE DE RESULTAT DE L'ASSOCIATION
OCCE DE L'ARIEGE

	2017/2018	2016/2017
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations perçues	156 805	156 896
Ventes de produits pour cessions	229 564	229 406
Prestations de service et animations	284 523	248 256
Subventions d'exploitation	348 844	354 306
Produits divers de gestion courante	237 971	259 546
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Report des ressources non utilisées sur subventions affectées		
TOTAL	1 257 708	1 248 410
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de fournitures à céder	150 965	148 367
Variation des stocks de fournitures à céder		
Achats de fournitures administratives	980	504
Variation des stocks de fournitures administratives		
Autres achats et charges externes	974 954	948 919
Impôts et taxes	1 271	1 262
Salaires	16 570	15 824
Charges sociales	6 893	6 323
Autres charges	95 590	116 610
Dotations aux amortissements (siège) et gros équipement (CRFs)	15 302	15 933
Dotations aux provisions	669	512
Engagements à réaliser sur subventions affectées		
TOTAL	1 263 195	1 254 254
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)	-5 487	-5 845
PRODUITS FINANCIERS		
Produits des placements	4 008	7 419
Reprises sur provisions		
TOTAL	4 008	7 419
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées		
Dotations aux provisions		
TOTAL		
RESULTAT FINANCIER (II)	4 008	7 419
RESULTAT COURANT (I + II)	-1 479	1 574
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	43 030	58 298
Sur opérations en capital		
Reprises sur amortissements et provisions		
TOTAL	43 030	58 298
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	54 878	64 615
Sur opération en capital		
Dotations aux amortissements et provisions		
TOTAL	54 878	64 615
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)	-11 847	-6 317
RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)	-13 326	-4 743

ANNEXE DE L'ASSOCIATION *OCCE DE L'ARIEGE*

Du bilan de l'association de l'exercice clos le 31 août 2018. L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 1er septembre au 31 août. Les notes suivantes font partie intégrante des comptes annuels de l'association.

L'association départementale O.C.C.E. a pour objet de *“permettre et de favoriser à tous les degrés dans les écoles et les établissements laïques d'enseignement et d'éducation, la création de coopératives scolaires et de foyers coopératifs (sociétés d'élèves gérées par eux-mêmes avec le concours des adultes en vue d'activités communes) qu'elle regroupe”*.

Les comptes annuels de l'association sont l'agrégation :

- des comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) du siège départemental,
- des comptes annuels simplifiés (bilan et compte de résultat) des coopératives et foyers coopératifs affiliés du département (les statuts de l'association stipulent que chaque coopérative ou foyer coopératif affilié est tenu d'établir, tous les ans, un compte rendu financier et un compte rendu d'activités)

Les données caractéristiques sont :	Exercice clos	Exercice précédent
Total du bilan :	687 206,67 €	701 680,44 €
Résultat de l'exercice :	-13 325,98 €	-4 743,14 €
Nombre de coopératives et foyers affiliés :	166	167
dont coopératives et foyers agrégés :	166	167
dont coopératives et foyers non agrégés :	0	0
Nombre de coopérateurs :	12 986	13 115
Heures de bénévolat déclarées par les mandataires	1 728	1 073
soit un équivalent temps plein de	1	1 personne(s).

1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'exercice s'inscrit dans la continuité de l'exercice précédent.

2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les règles et méthodes comptables appliquées sont celles préconisées par la Fédération Nationale de l' O.C.C.E..

2.1 Méthodes comptables appliquées par le siège départemental de l'association

Conformément aux principes comptables généralement admis, le siège tient une comptabilité d'engagement :

- les immobilisations sont inscrites au bilan et sont amorties en mode linéaire sur la durée de vie probable des biens,
- les stocks sont inscrits à l'actif du bilan dès lors qu'ils sont significatifs,
- les charges à payer et les produits à recevoir, charges et produits constatés d'avances sont pris en compte.

2.2 Méthodes comptables appliquées par les coopératives scolaires et foyers coopératifs

Les coopératives scolaires tiennent une comptabilité de trésorerie et non d'engagement :

- les immobilisations (investissements) sont comptabilisées directement en charges,
- les éventuels stocks de fin d'exercice ne sont pas inscrits au bilan,
- les charges à payer et les produits à recevoir ne sont pas comptabilisés.

2.3 Retraitements d'agrégation

Les opérations entre le siège et les coopératives, peu significatives, n'ont pas été annulées et concernent principalement :

- les cotisations collectées par les coopératives scolaires et versées au siège départemental,
- les produits pour cessions achetés par les coopératives scolaires au siège départemental,
- les prestations de services fournies par le siège départemental aux coopératives scolaires.

Les cotisations collectées par les coopératives et versées au siège départemental sont peu significatives.

D'après les CRF reçus, les cotisations de l'exercice s'élèvent à 26 621 € soit environ 2,18% du total des charges des CRF reçus à la date d'établissement de la présente annexe.

3. CHANGEMENTS DE METHODES

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

OCCE DE L'ARIEGE

4. NOTES SUR LE BILAN

Fonds associatif :	Il représente les résultats antérieurs cumulés du siège départemental.		
Report à nouveau :	Il représente les résultats antérieurs cumulés des C.R.F. agrégés.		
Résultat exercice :	-13 325,98	{	39,24 pour le siège départemental
		{	-13 365,22 pour les C.R.F. agrégés
Autres créances :	2 462,28	{	2 462,28 pour le siège départemental
		{	0,00 pour les CRF agrégés correspondant aux écarts débiteurs
entre total actif et total passif constatés dans			0 C.R.F. agrégés.
Les sources de ces écarts n'ont pas pu être toutes expliquées au jour de l'établissement des comptes annuels.			
Autres dettes :	898,53	{	898,53 pour le siège départemental
		{	0,00 pour les CRF agrégés correspondant aux écarts créditeurs
entre total actif et total passif constatés dans			0 C.R.F. agrégés.
Les sources de ces écarts n'ont pas pu être toutes expliquées au jour de l'établissement des comptes annuels.			
Disponibilités :	679 403,99	{	105 323,83 pour le siège départemental
		{	574 080,16 pour les C.R.F. agrégés,
soit en moyenne environ			3 458,31 par C.R.F. agrégé.

5. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Dotation amortissements et gros équipement :	15 302,45	{	676,83 pour le siège correspondant aux amortissements
		{	14 625,62 pour les CRF agrégés correspondant aux investissements
soit en moyenne environ			88,11 par C.R.F. agrégé.
Total des produits :	1 304 746,54	{	97 243,90 pour le siège départemental
		{	1 207 502,64 pour les C.R.F. agrégés,
soit en moyenne environ			7 274,11 par C.R.F. agrégé.
Total des charges :	1 318 072,52	{	97 204,66 pour le siège départemental
		{	1 220 867,86 pour les C.R.F. agrégés,
soit en moyenne environ			7 354,63 par C.R.F. agrégés
Résultat net moyen :			-80,51 par C.R.F. agrégé.

6. EFFECTIF SALARIE OU MIS A DISPOSITION

Type de contrat	Exercice clos	Exercice précédent
Personnel mis à disposition par le Ministère de l'Education Nationale	1,0	1,0
Personnel enseignant, détaché par la Fédération OCCE		
Personnel de droit privé (animateur), détaché par la Fédération OCCE		
Personnel salarié par l'association départementale	0,6	0,6
Total	1,6	1,6

7. AUTRES INFORMATIONS

Afin d'appréhender les relations entre le siège départemental et les coopératives, les informations suivantes sont fournies :

En nombre	Exercice clos	Exercice précédent
Outil préconisé pour la tenue comptable des coops : Fichier Excel conçu par l'AD		
. Coopératives utilisant l'outil préconisé (en nombre)	164	165
. Coopératives utilisant l'outil préconisé (en %)	99%	99%
CRF visés par des "vérificateurs aux comptes"	25	26
Coopérative / foyer contrôlé par le siège	166	167
Coopérative / foyer participant à la mutualisation de la trésorerie	136	111
Part en % de la mutualisation conservée par le siège	100%	100%
Séances de formation comptable, juridique et informatique organisées pour les mandataires	4	3
Participants aux séances de formation (estimation)	32	20


BILAN DU SIEGE DEPARTEMENTAL
OCCE DE L'ARIEGE

ACTIF	31.08.2018			31.08.2017	PASSIF	31.08.2018	31.08.2017
	Brut	Amort. & Dépréciat°	Net				
ACTIF IMMOBILISE					FONDS PROPRES		
Logiciels informatiques					Fonds associatif	98 104	103 473
Terrains					Résultat du siege de l'association	39	-5 368
Constructions					Subventions d'investissement		
Matériels d'activités	898	898		7	TOTAL FONDS PROPRES	98 143	98 104
Autres immobilisations corporelles	4 168	3 524	643	1 313	PROVISIONS ET FONDS DEDIES		
Immobilisations en cours					Provisions pour risques		
Prêts OCCE					Provisions pour charges	3 147	2 478
Autres immobilisations financières					Fonds dédiés sur subventions	1 000	1 000
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	5 066	4 422	643	1 320	TOTAL PROVISIONS	4 147	3 478
ACTIF CIRCULANT					DETTES		
Stocks					Emprunts OCCE		
					Emprunts & dettes financières		
Coopératives et usagers divers	449		449	5 151	Fournisseurs	6 004	6 056
Comptes courants OCCE	1 967		1 967	4 102	Dettes fiscales et sociales	3 933	4 305
Autres créances	2 462		2 462	2 232	Comptes courants OCCE		
Trésorerie	105 324		105 324	99 673	Autres dettes	899	192
Charges constatées d'avance	2 281		2 281	1 756	Produits constatés d'avance		2 100
TOTAL ACTIF CIRCULANT	112 483		112 483	112 915	TOTAL DETTES	10 836	12 653
TOTAL GENERAL	117 549	4 422	113 127	114 235	TOTAL GENERAL	113 127	114 235



COMPTE DE RESULTAT DU SIEGE DEPARTEMENTAL

OCCE AUTONOMES
& SOLIDAIRES
Pédagogie coopérative

OCCE DE L'ARIEGE

	2017/2018	2016/2017
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations perçues	27 306	26 774
Ventes de produits pour cessions	3 078	1 520
Prestations de service et animations	25 349	13 538
Subventions d'exploitation	18 265	16 526
Produits divers de gestion courante	18 878	17 298
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Report des ressources non utilisées sur subventions affectées		
TOTAL	92 876	75 655
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de fournitures à céder	2 246	1 104
Variation des stocks de fournitures à céder		
Achats de fournitures administratives	980	504
Variation des stocks de fournitures administratives		
Autres achats et charges externes	67 668	53 138
Impôts et taxes	1 271	1 262
Salaires	16 570	15 824
Charges sociales	6 893	6 323
Autres charges	230	5 950
Dotations aux amortissements	677	863
Dotations aux provisions	669	512
Engagements à réaliser sur subventions affectées		
TOTAL	97 205	85 481
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)	-4 329	-9 825
PRODUITS FINANCIERS		
Produits des placements	4 008	4 023
Reprises sur provisions		
TOTAL	4 008	4 023
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées		
Dotations aux provisions		
TOTAL		
RESULTAT FINANCIER (II)	4 008	4 023
RESULTAT COURANT (I + II)	-320	-5 802
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	360	625
Sur opérations en capital		
Reprises sur amortissements et provisions		
TOTAL	360	625
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion		192
Sur opération en capital		
Dotations aux amortissements et provisions		
TOTAL		192
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)	360	433
RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)	39	-5 368



ANNEXE DU SIEGE DEPARTEMENTAL

Du bilan du **siège départemental** avant répartition de l'exercice clos le **31 août 2018**, dont le total est de **113 127 €** et du compte de résultat de l'exercice qui dégage un excédent de **39,24 €**. L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période de **du 1^{er} septembre 2017 au 31 août 2018**.

0 - PREAMBULE

Conformément aux statuts de l'association départementale, les comptes annuels du siège départemental doivent être présentés à l'assemblée générale. Cependant le siège départemental n'a pas de personnalité juridique distincte de l'Association Départementale. Le siège départemental est une composante de l'Association Départementale comme les coopératives scolaires et les autres coopératives du département affiliés à l'OCCE. Les notes et tableaux ci-après, font partie intégrante des comptes annuels du siège départemental de l'association.

I - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Le bilan et le compte de résultat sont établis conformément aux dispositions aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité, est la méthode des coûts historiques. Les actifs présentant un risque de non recouvrement ou dont la valeur vénale est inférieure à leur coût d'acquisition sont intégralement dépréciés. Les avances aux coopératives dont l'échéance est supérieure à un an sont comptabilisées en immobilisations financières. Les subventions d'investissement sont reprises au compte de résultat, en exploitation, sur la durée d'amortissement du bien qu'elles ont servi à financer.

Conformément à la mesure de simplification en faveur des PME (avis 2005-D du 1^{er} juin 2005, du comité d'urgence du CNC), l'amortissement des biens non décomposables est pratiqué sur la durée d'usage, sans rechercher la durée d'utilisation. Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire suivant les taux indiqués ci-après (cf. II c).

II - NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN

1. Immobilisations incorporelles et corporelles

a) Tableau de variation des immobilisations

Constructions et agencements				
Matériel d'activités	898,10			898,10
Agencements & aménagements divers				
Matériel de transport				
Matériel informatique	3 495,90			3 495,90
Mobilier de bureau	671,67			671,67
Immobilisations en cours				
Total	5 065,67			5 065,67

b) Acquisitions et désinvestissements de l'exercice

Aucunes

c) Tableau de variation des amortissements

Amortissements	Taux linéaires	Début	Dotations	Reprises	Fin
Logiciels informatiques	33%				
Constructions et agencements	5%				
Matériel d'activités	33% à 20%	891,25	6,85		898,10
Agencements & amén. divers	10%				
Matériel de transport	25%				
Matériel informatique	33%	2 326,83	627,01		2 953,84
Mobilier de bureau	20%	527,43	42,98		570,41
Total		3 745,51	676,84		4 422,35

2. Immobilisations financières

NEANT


3. St`cks
NEANT

4. C``pératives et usagers divers

Nature	Brut	Provision	Net
Coopératives et foyers coopératifs affiliés	448,70		448,70
Usagers autres			
Usagers et coopératives douteux			
Usagers et coopératives non encore facturés			
Total	448,70		448,70

5. C`mptes c`urants OCCE (débiteurs)

Fédérati`n Nati`nale (aide s`ciale à recev`ir)	2 526,74
OCCE - AD	<u>0,00</u>
	2 526,74

6. Autres créances

Fédérati`n Nati`nale (aide sur h`n`raires CAC à recev`ir)	2 230,00
C``pé de Tarasc`n (vente de Nuanciers « V`lutes »)	20,00
Avance sur ab`nnement site internet (f`urniss.payé d'av.)	<u>212,28</u>
	2 462,28

7. Disp`nibilité

Banque P`pulaire du Sud	104 722,41
Intérêts sur Mutualisati`n à recev`ir	<u>601,42</u>
	105 323,83

10. Charges c`nstatées d'avance

Dépenses sur activités payées d'avance	1 555,24
Dépenses sur frais généraux payées d'avance	<u>725,90</u>
	2 281,14

III - NOTES SUR LE PASSIF DU BILAN
1. F`nds pr`pres

Le f`nds ass`ciatif est le cumul des résultats du siège départemental depuis la créati`n de l'ass`ciati`n.

F`nds ass`ciatifs	<u>98 104,14</u>
	98 104,14

2. Pr`visi`ns

	Début	Dotations	Reprises (*)	Fin
Provisions pour risques				
Engagement de retraite du personnel (1)	2 478,09	669,09		3 147,18
Provisions pour charges	2 478,09	669,09		3 147,18
Immobilisations financières				
Usagers				
Autres créances				
Provisions pour dépréciations				
Total	2 478,09	669,09		3 147,18

Dotations / reprises d'exploitation 669,09

Dotations / reprises financières

Dotations / reprises exceptionnelles

Total **669,09**

(*) Dont reprises sur provisions utilisées conformément à leur objet

(*) Dont reprises sur provisions devenues sans objet

Total

(1) C`nf`rmément au règlement CNC n°2003-R.01 et à la c`nventi`n c`llective de l'Animati`n, la pr`visi`n p`ur indemnités de départ à la retraite représente 1/4 de m`is de salaire par année de présence p`ur l'ensemble des salariés en CDI ayant plus d'un an d'ancienneté et 1/3 de m`is de salaire au-delà de 10 d'ancienneté, avec des charges patr`nales de 50%, sans actualisati`n, ni applicati`n d'un c`fficient de r`tati`n du pers`nnel. Les éventuels changements de temps de travail au c`urs de la carrière des salariés ne s`nt pas pris en c`mpte dans le calcul de la pr`visi`n.



3. Fonds dédiés

	Début	Dotations	Reprises	Fin
Projet Territoires Educatifs	1 000,00			1 000,00
Total	1 000,00			1 000,00

4. Emprunts et dettes assimilées

NEANT

5. Fournisseurs

Fournisseurs	1 618,81
Fournisseurs, factures non parvenues	4 385,34
	6 004,15

6. Dettes fiscales et sociales

Charges payés	1 065,04
Urssaf	707,40
Retraite complémentaire	335,72
Prévoyance	56,12
Unifonctionnaire	210,39
Autres (charges sur charges payés)	461,60
Etat Charges à payer (impôts sur la mutualisation)	1 097,00
	3 933,27

7. Créances courantes OCCE (crédeurs)

Fédération Nationale (facture agendas à régler)	559,50
OCCE - AD	0,00
	559,50

8. Autres dettes

Charges. Esplais de Sérurier (frais de pharmacie à rembourser)	40,87
Segpa Collège de Saint-Girons (fonds à reverser après fermeture)	857,66
	898,53

9. Prélèvements constatés d'avance

NEANT

IV - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

1. Cotisations

COTISATIONS	Exercice clos	Exercice précédent
Nombre de coopérateurs	12 986	13 115
Cotisation individuelle par coopérateur	1,090 €	1,080 €
Cotisation départementale par coopérateur	0,96 €	0,92 €
COTISATIONS PERCUES DES COOPERATIVES	26 621,30	26 230,00
Cotisations versées à la Fédération	14 154,74	14 164,20
COTISATIONS REVERSEES A LA FEDERATION	14 154,74	14 164,20

2. Subventions d'exploitation

NATURE	Exercice clos	Exercice précédent
Subventions ministères		3 500,00
Subventions conseil régional	3 600,00	1 200,00
Subventions conseil départemental	4 500,00	3 500,00
Subventions communes	1 475,00	275,00
Autres subventions	8 690,00	8 051,00
Total	18 265,00	16 526,00
Doit versées aux coopératives	12 590,00	5 851,00

3. Prélèvements de gestion courante

⇒ Aides Fédération OCCE :



- Empl`i	13 133,00
- Autres aides (CAC, CNEA...)	2 690,00
⇒ <u>Autres pr`duits :</u>	
- Buvettes animati`n et divers	333,95
- Autres pr`duits (facturati`n Can`pé)	<u>2 721,00</u>
	18 877,95

4. Pr`duits excepti`nnels

- C`pé d'Esc`sse (d`uble régl` de la part de la Mairie 2016-2017)	137,50
- MAE remb`urst tr`p versé sur c`tisati`n 2017-2018	32,52
- C`pé de Cadarcet (chèque jamais encaissé 2016-2017)	30,00
- C`pé de Lab`rie (sinistre 2016-2017 annulé)	<u>192,00</u>
	392,02

5. Charges excepti`nnelles

NEANT

V - AUTRES INFORMATIONS

1. Engagement de crédit bail et l`cati`ns de l`ngue durée

NEANT

2. Rémunérati`n des tr`is plus hauts cadres dirigeants

P`ur satisfaire à l'article 20 de la l`i du 23 mai 2006, il est indiqué qu'aucune rémunérati`n n'a été versée au c`urs de l'exercice aux tr`is plus hauts cadres dirigeants (président, trés`rier et secrétaire général).

3. Mise à disp`siti`n et bénévol`lat

a) Mise à disp`siti`n de pers`nnels (h`rs M.A.D.) `u de m`yens techniques

Le siège départemental bénéficie de la mise à disp`siti`n à titre gratuit, par l'Inspecti`n Académique, d'un pers`nnel à temps plein.

b) Bénévol`lat

Faute de m`yens fiables p`ur le recenser, le bénévol`lat du siège départemental n'est pas val`risé.

4. Autres engagements h`rs bilan

Il n'existe aucun engagement (cauti`ns, gages, hyp`thèques) acc`rdé par le siège départemental de l'ass`ciati`n.

5. Mutualisati`n de la trés`rerie des c`pératives et f`yers c`pératifs

- **Banque P`pulaire du Sud :**

Une mutualisati`n des c`mptes bancaires des c`pératives sc`laires affiliés est réalisée avec la Banque P`pulaire du Sud (c`nventi`n du 28/09/2011).

	Exercice cl`s	Exercice précédent
Nbre de c`mptes mutualisés	141	129
S`lde t`tal des c`mptes mutualisés au 31/08	468 406,23 €	451 313,46 €
M`ntant des intérêts acquis par l`AD (avant impôts)	4 008,28 €	4 022,56 €
M`ntant des impôts dus par l`AD	953 €	973,00 €
M`ntant des intérêts acquis nets après impôts	3 055,28 €	3 049,56 €
P`urcentage perçu par le siège	100%	100%